

Compte rendu analytique du conseil de communauté du 28 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 82

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (suppléant de M. Gilles MARDELLE), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Michel LAURIO, Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Laurent COUBLUCQ, Jacques CLAVÉ, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Anita BEUSTE (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Marie DE MORO (pouvoir à Mme Joëlle BAYLE-LASSERRE), Marc DESPLAT (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Marc PEREZ, Pierre LAFARGUE, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil de communauté leur a confiées.

Rapport 1 : Soutien à l'immobilier d'entreprise pour la société SARL SPEM, implantée zone Eurolacq 2 à Artix, via la SCI COH INVEST.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 1.

Rapport 2 : Soutien à l'immobilier d'entreprise pour l'ESAT BELLEVUE, implanté à Baigts-de-Béarn, via l'ADAPEI 64.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 2.

Rapport 3 : Zone Deus Poueys à Labastide-Cézeracq : vente de la parcelle C 298 à M. BAYROU.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n°3.

Rapport 4 : Zone Eurolacq 2 : vente du lot 6B à TEREGA.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 4.

Rapport 5 : Zone Eurolacq 2 : vente du lot 1B à M. ESTOC, gérant de SENTEC ING.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 5.

Rapport 6 : Zone Eurolacq 2 : vente du lot 3E à la SCI Besoak Zabalik représentée par M. GRACIEN.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 6.

Rapport 7 : Saïca : vente du lot 7 au Centre Hospitalier des Pyrénées - Modification d'implantation.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 7.

Rapport 8 : Saïca : déclaration de projet d'intérêt général de l'opération de requalification du site de l'ancienne Papèterie des Gaves suite à enquête publique.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 8.

Rapport 9 : Orthez : acquisition de la parcelle cadastrée BS 35.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 80 voix pour et 2 abstentions, du rapport n° 9.

Rapport 10 : Octroi d'une subvention complémentaire à l'association A TOUT SERVICE suite à la dissolution de l'association JOB EXPRESS.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 10.

Rapport 11 : Création d'une servitude de passage de canalisation d'irrigation sur la commune de Lacq.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 11.

Rapport 12 : Avenant n° 1 au règlement d'intervention des aides à l'investissement en faveur des entreprises artisanales et commerciales.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 12.

Rapport 13 : Taxe de séjour : précision sur le taux des hébergements en attente de classement ou sans classement.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 13.

Rapport 14 : Renouvellement de la convention avec l'ESAT Saint-Pée pour la couverture des collections de la médiathèque.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 14.

Rapport 15 : Convention de partenariat relative à la recherche et à l'installation de médecins généralistes sur le territoire.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 15.

Rapport 16 : Soutien au projet de Campus des Métiers et des Qualifications.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 16.

Rapport 17 : Attribution d'une subvention à l'association CANOE.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 17.

Rapport 18 : Adoption du règlement d'intervention en faveur de la réhabilitation de l'habitat privé.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 18.

Rapport 19 : Financement de l'animation et de la gestion du programme européen Leader pour l'année 2019.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 19.

Rapport 20 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 20.

Rapport 21 : Demande de subvention auprès du département des Pyrénées-Atlantiques pour les aides au domaine de la voirie.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 21.

Rapport 22 : Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) Ranquine à Bonnut : approbation de l'opération et convention avec la commune pour reversement des sommes dues par la commune à la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 22.

Rapport 23 : Convention mission d'assistance ponctuelle technique et administrative pour l'instruction des actes et autorisations du droit des sols (APGL).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 23.

Rapport 24 : Engagement de la communauté de communes de Lacq-Orthez dans le programme de dématérialisation des autorisations du droit des sols (Demat'ADS) et acquisition d'un logiciel.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 24.

Rapport 25 : Vote du lancement de l'opération de construction d'un nouveau centre technique à Orthez sous forme d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 80 voix pour et 2 abstentions, du rapport n° 25.

Rapport 26 : Temps de travail de la collectivité : passage aux 1 607 h/an.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 72 voix pour et 10 abstentions, du rapport n° 26.

Rapport 27 : Modalités de versement des indemnités de stage.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 27.

Rapport 28 : Protection sociale complémentaire : ouverture d'une procédure de convention de participation pour la prévoyance.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 28.

Rapport 29 : Evolution du régime indemnitaire (RIFSEEP) de la collectivité : intégration du cadre d'emploi des conseillers socio-éducatifs.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 29.

Rapport 30 : Modification du tableau des effectifs.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 30.

Rapport 31 : Procédure de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et agissements sexistes : convention avec le CDG 64.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 31.

Rapport 32 : Attribution d'un fonds de concours aux communes de Maslacq, Labeyrie, Sauvelade, Castétis, Saint-Médard, Castillon d'Arthez, Cardesse, Lanneplàà, Arnos, Sault-de-Navailles, Abos, Biron, Laà-Mondrans.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 32.

Rapport 33 : Affectation du résultat 2020 du budget principal de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 33.

Rapport 34 : Budget supplémentaire au budget principal 2021.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 34.

Rapport 35 : Affectation du résultat 2020 du budget annexe de la zone d'activités de N'Haux.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 35.

Rapport 36 : Budget supplémentaire au budget annexe N'Haux 2021.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 36.

Rapport 37 : Affectation du résultat 2020 du budget annexe de la zone d'activités d'Eurolacq 2.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 37.

Rapport 38 : Budget supplémentaire au budget annexe Eurolacq 2 2021.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 38.

Rapport 39 : Affectation du résultat 2020 du budget annexe déchets.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 39.

Rapport 40 : Budget supplémentaire au budget annexe déchets 2021.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 40.

Rapport 41 : Affectation du résultat 2020 du budget annexe de la zone d'activités de la Geüle.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 41.

Rapport 42 : Budget supplémentaire au budget annexe La Geüle 2021.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 42.

Rapport 43 : Affectation du résultat 2020 du budget annexe de la zone d'activités de Loupien.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 43.

Rapport 44 : Budget supplémentaire au budget annexe Louprien 2021.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 44.

Rapport 45 : Affectation du résultat 2020 du budget annexe du Pays.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 45.

Rapport 46 : Budget supplémentaire au budget annexe Pays 2021.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 46.

Rapport 47 : Affectation du résultat 2020 du budget annexe de la zone d'activité SAICA.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 47.

Rapport 48 : Budget supplémentaire au budget annexe de la zone d'activité SAICA 2021.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 48.

Le Président,

Man

Patrice LAURENT

